

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Maxforce Quantum

Type(s) de produit

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro d'autorisation: BE2018-0009

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0010655-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Maxforce Quantum
---------------------------------	------------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS
	Adresse	1, place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON France
Numéro de l'autorisation		BE2018-0009
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0010655-0000
Date de l'autorisation		03/10/2017
Date d'expiration de l'autorisation		15/07/2024

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Bayer S.A.S/ Environmental Science
Adresse du fabricant	16 rue Jean-Marie Leclair – CS 90106, 69266 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer S.A.S/ Environmental Science site 1 ZI Nord 02250 Marle sur Serre France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Imidaclopride
Nom du fabricant	Bayer AG
Adresse du fabricant	Industrial Operations, Alfred Nobel-Strasse D-40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer AG site 1 Chempark D-41538 Dormagen Allemagne

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Imidaclopride	(2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine	substance active	138261-41-3	428-040-8	0,03

2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le {0:....:contenu récipient} dans {1:....}.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Professionnel

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	VII.2 Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: <i>Lasius niger</i> Nom commun: autre: Fourmi noire des jardins Stade de développement: autre: Adultes Nom scientifique: autre: <i>Monomorium pharaonis</i> Nom commun: autre: Fourmi pharaon (utilisation à l'intérieur uniquement) Stade de développement: autre: Adultes Nom scientifique: autre: <i>Tapinoma melanocephalum</i> Nom commun: autre: Fourmi fantôme (utilisation à l'intérieur uniquement) Stade de développement: autre: Adultes Nom scientifique: autre: <i>Linepithema humile</i> Nom commun: autre: Fourmi d'Argentine Stade de développement: autre: Adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur IV.1. Intérieur IV.1.3 À utiliser dans : IV.1.3.1 sites industriels/commerciaux IV.1.3.2 foyers/zones privées. Cuisines, salons et caves IV.1.3.3 Lieux publics (par ex. hôpitaux, maisons de soins) IV.2 Extérieur : Terrasses, pavages, patios, entrées des hangars et des garages des bâtiments. NE PAS utiliser sur le sol, le gazon ou les massifs de fleurs IV.3 Lieux publics (par ex. hôpitaux, maisons de soins)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: V.I.6. Utilisation comme appât Description détaillée: Utilisé à l'intérieur, le produit est appliqué le long des colonnes de fourmis, tandis qu'à l'extérieur, il est appliqué dans les crevasses et les fissures, ainsi que le long des colonnes de fourmis sur les terrasses, les pavages, les patios, les entrées des hangars et des garages, etc. Si le nid est situé sur des sols pavés (pavés, ciment, etc.), le produit peut aussi être appliqué directement à l'entrée du nid.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 application de 200 mg par mètre carré ou un 1 application de 200 mg par mètre linéaire de colonne de fourmis. Nombre et fréquence des applications: 1 application de 200 mg par mètre carré ou un 1 application de 200 mg par mètre linéaire de colonne de fourmis. Pour le traitement du nid, injecter 2 g directement dans l'entrée du nid.

Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Cartouche/seringue en plastique (cartouche en PP avec embout et piston en PE); 20, 25 ou 30 gram.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Le produit est distribué à l'aide d'un applicateur de gel adapté. Une fois le traitement terminé, retirer la cartouche vide et l'éliminer de façon sécuritaire. Si la cartouche est partiellement utilisée, la retirer de l'applicateur, la fermer à l'aide du bouchon fourni et la conserver tel qu'indiqué.

Ouvrir le tube et faire sortir de petites gouttes d'appât d'environ 1 cm de diamètre (200 mg) chacune. Placer ces gouttes le long des colonnes de fourmis.

Refermer le tube après usage.

Toujours lire l'étiquette ou le dépliant avant l'utilisation et respecter toutes les instructions données.

Informez le titulaire d'autorisation si le traitement n'est pas efficace.

Appliquez le produit à l'abri de la lumière directe du soleil ou de sources de chaleur (par ex. ne pas placer la station sous un radiateur).

Vérifiez les points d'appâtage une fois par semaine.

Évitez une utilisation continue des produits.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

DESTINÉ À DES UTILISATEURS PROFESSIONNELS UNIQUEMENT

ÉVITER UNE CONTAMINATION EXCESSIVE DES COMBINAISONS DE TRAVAIL

Ne pas utiliser dans les endroits où la nourriture, les aliments pour animaux ou l'eau pourraient être contaminés.

Interdire l'accès des enfants et des animaux aux appâts.

Laver les mains et la peau exposée avant les repas et après l'utilisation.

Ce matériau et son récipient doivent être éliminés de façon sûre.

Ne pas utiliser sur le sol, le gazon ou les massifs de fleurs.

Dangereux pour les abeilles.

Pour l'utilisation à l'extérieur, appliquer ce produit biocide dans les fissures et les crevasses uniquement ou directement dans les nids de fourmis. Protéger des abeilles et des intempéries en couvrant, par exemple, avec un pot à fleurs ou un carreau. Ne pas appliquer sur des surfaces dures ou un sol nu utilisé par les colonies de fourmis.

Si l'infestation n'est pas maîtrisée, une nouvelle application pourrait être nécessaire.

Lorsque le produit est utilisé autour de bâtiments, ne pas appliquer à proximité de bouches d'égout. Si la zone traitée est reliée à une retenue d'eau de pluie ou un égout, utiliser uniquement dans des zones non sujettes à submersion ou humidité, en d'autres termes, protégées de la pluie, des inondations ou des eaux de nettoyage.

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Généralités :

Sortir de la zone dangereuse. Déplacer et mettre la victime en position stable (allongée sur le côté). Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer en toute sécurité.

Ingestion :

Rincer la bouche à l'eau. Contacter un centre antipoison ou un médecin. Obtenir immédiatement un avis médical en présence de symptômes ou d'ingestion de quantités importantes. En cas de perte de connaissance, placer la victime en position latérale de sécurité et demander immédiatement un avis médical. Ne pas faire boire ou vomir.

Garder le contenant ou l'étiquette à proximité.

Contact avec la peau :

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Contacter un centre antipoison ou un médecin en présence de symptômes. Demander un avis médical si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, sans oublier le dessous des paupières, pendant au moins 15 minutes.

Notes au médecin :

Traiter les symptômes.

Surveillance : fonctions respiratoire et cardiaque.

En cas d'ingestion de quantité importante, n'envisager un lavage gastrique que durant les 2 premières heures. Toutefois, l'application de charbon activé et de sulfate de sodium est toujours recommandée.

Il n'existe aucun antidote spécifique.

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Ne pas contaminer les ruisseaux, les rivières ou les cours d'eau avec le produit ou son récipient.

P501 : Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales (à préciser)

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré.

Protéger du gel.

Conserver à l'abri de la lumière.

Durée de conservation jusqu'à 36 mois.

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

Voir 4.1.1 ou 4.2.1

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir 4.1.2 ou 4.2.2

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 4.1.3 ou 4.2.3

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir 4.1.4 ou 4.2.4

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 4.1.5 ou 4.2.5

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas

être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes:

P501: Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur